

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 14 ET 15 DECEMBRE 2021

### COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre à 9 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 22 novembre 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Sophie BENEZIT

#### **Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Annie DELRIEU a donné pouvoir à Philippe FABRE.

Vincent DESCOEUR a donné pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL du rapport n° 1 au 5 et à Bruno FAURE du rapport n° 6 au 16.

Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Gilles CHABRIER du rapport n° 1 au 4 et à Marie-Hélène CHASTRE du rapport n° 5 au n° 16.

Marie-Hélène CHASTRE a donné pouvoir à Gilles COMBELLE du rapport n° 1 au 4.

Isabelle LANTUEJOUL a donné pouvoir à Marie-Hélène ROQUETTE du rapport n° 5 au 16.

### 1- PROJET POUR LE CANTAL : APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS

L'Assemblée départementale adopte le Projet pour le Cantal avec son plan d'actions.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### CANTAL ATTRACTIF

#### 2- ATTRACTIVITÉ - SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental relatif à l'attractivité et à la solidarité économique pour 2022 ;
- Décide de reconduire pour l'année 2022 l'adhésion du Conseil départemental à l'association Agence Auvergne Rhône Alpes entreprises, la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing (10 000 €), l'association Marque Auvergne (3 000 €), l'association MACEO (3 600 €) et l'association Initiative Cantal (2 000 €) ;
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 : en crédits de paiement 348 600 € en Fonctionnement et en recettes 30 000 € en Fonctionnement et 18 373 € en Investissement et donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### 3- TOURISME

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du Tourisme pour 2022.
- Décide de poursuivre les actions inscrites dans le Schéma du Tourisme 2019-2022 et d'acter les dépenses en lien avec son application pour l'année 2022.
- Décide d'attribuer en 2022 les subventions suivantes : 850 000 € à Cantal Destination ; 10 000 € à Clévacances ; 10 000 € à Gîtes de France ; 5 000 € au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et 3 000 € à Thermauvergne.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver les conventions d'objectifs à établir avec Cantal Destination, Clévacances, Gîtes de France et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 : 200 000 € en crédit de paiement en Investissement et 999 300 € en Fonctionnement et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### 4- AGRICULTURE

- Décide de proroger en 2022 le programme d'actions 2017-2021 du Conseil départemental en faveur de l'agriculture, conformément aux modalités d'intervention des différentes actions validées au cours de la période 2017-2021.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour adapter si nécessaire les modalités d'intervention du programme agricole ou de proposer de nouvelles actions tout en restant dans le cadre budgétaire et conformément aux objectifs de la convention cadre entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre du programme agricole.
- Décide le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Association Nationale Agrilocal qui sera adoptée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire au cours du premier semestre 2022. Le montant maximal de cette cotisation est fixé à 9 500 €.

- Décide d'inscrire une enveloppe de 25 000 € pour des actions de prestations pour la mise en œuvre du projet « Consocantal ».
- Adopte l'avenant n°3 à la convention cadre de soutien à l'agriculture du Cantal 2017-2019 entre le Département et la Chambre d'Agriculture portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2022.
- Approuve l'avenant n°3 à la convention de partenariat relatif au Plan Châtaigneraies Traditionnelles entre le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2022.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdits avenants.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 en autorisations nouvelles d'engagement ou de programme : 415 600 € en Fonctionnement et 1 000 000 € en Investissement ; en crédits de paiement 407 700 € en Fonctionnement et 800 000 € en Investissement et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

*Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Pierre MATHONIER, Stéphane FRECHOU, Magali MAUREL, Valérie RUEDA).*

## 5- JEUNESSE

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la jeunesse pour 2022.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme.
- Décide d'attribuer à la CABA une subvention de 10 % des dépenses plafonnée à 5 000 € dans le cadre des prochaines rencontres étudiantes.
- Adopte les montants de l'aide au BAFA des cadres d'accueils collectifs de mineurs âgés de 17 à 25 ans révolus comme suit : Quotient (Revenu Brut Global/nombre de parts fiscales) compris entre 0 € à 5 999 € : aide de 120 € ; entre 6 000 € à 7 799 € : aide de 100 € ; entre 7 800 € et plus : aide de 80 €.
- Confirme les modalités d'accompagnement du dispositif d'aide à la mobilité internationale des étudiants et les montants de l'aide à la mobilité internationale comme suit : échelon 0 bis et 1 = 125 € ; échelon 2 = 175 € ; échelon 3 = 225 € ; échelon 4 = 275 € ; échelon 5 = 325 € ; échelon 6 = 375 € ; échelon 7 = 425 €.
- Décide de la mise en place d'une plateforme numérique de consultation et de mobilisation notamment des jeunes.
- Confirme la reconduction du dispositif de soutien aux colonies apprenantes y compris au bénéfice des colos apprenantes montagne.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 : 610 000 € en crédits de paiement en Fonctionnement et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

*Pierre MATHONIER se retire et ne participe pas au vote.*

*Adoptée par 29 voix pour.*

## 6- JEUNESSE - CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT CANTAL

- Approuve le plan d'action et de communication du Centre Europe Direct du Cantal.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention spécifique pour l'année 2022.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 en crédits de paiement 6 000 € en Fonctionnement et 500 € en Investissement.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## 7- EDUCATION : COLLÈGES

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'éducation pour 2022.
- Fixe à 336 924 €, soit 441 € par élève, la contribution forfaitaire part matériel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2022.
- Fixe à 320 992 € répartis selon les modalités suivantes : 680 € par élève jusqu'à 80 élèves et à 163 € à partir du 81<sup>ème</sup> élève, la contribution forfaitaire part personnel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2022.
- Donne délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement.
- Confirme les modalités de financement des séjours relatifs à la découverte du territoire national (subvention de 20 % des dépenses, plafonnée à 1 000 €/an et par établissement) et du territoire Européen (subvention de 25 % des dépenses, plafonnée à 3 000 €/an et par établissement).
- Adopte le programme d'investissement 2022 des dépenses à engager dans les collèges publics portant sur le gros entretien et l'amélioration des bâtiments, sur l'amélioration des conditions de travail des agents et sur la mise en sécurité ou en conformité des établissements.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme et pour d'éventuelles modifications dans la limite des crédits budgétaires votés.
- Valide les grands principes de la convention à intervenir entre le Ministère de l'Education Nationale et les différents interlocuteurs au titre de l'expérimentation « Territoires Educatifs Ruraux (TER) ».
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec chaque collège privé préalablement à la mise en œuvre du programme d'investissement.
- Confirme l'adhésion du Département du Cantal à l'Agence régionale de l'orientation pour une cotisation annuelle de 1 000 €.
- Confirme que l'acquisition des postes informatiques nécessaires aux services administratifs des collèges sera à la charge de chacun des collèges.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'examen du futur cahier des charges de l'Appel à projets « *Territoires et Numérique : À vos marques, prêts, communiquez !* ».
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 les crédits suivants : 3 700 000 € en Fonctionnement et 990 000 € en Investissement et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## 8- EDUCATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'examen de la convention cadre à intervenir avec l'Université Clermont Auvergne et la CABA pour le développement de la formation supérieure sur le campus d'Aurillac à compter de 2022.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 les crédits suivants : 138 000 € pour le CUP Pédagogique Public ; 59 800 € pour les prestations Campus connecté ; 15 000 € pour le mobilier matériel Campus connecté et 30 000 € pour le matériel informatique Campus connecté.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## 9- SPORT

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du sport pour 2022 dans le cadre de l'avenant 2021 au Contrat Sport Cantal.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.
- Décide pour 2022 d'attribuer aux trois courses hors stade phares du Cantal les concours financiers suivants : La Pastourelle, 10 000 € ; l'UTPMA, 8 400 € et l'Aquaterra, 1 600 €.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 en crédits de paiement : 507 000 € en fonctionnement et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## 10- VIE ASSOCIATIVE

- Approuve les axes d'interventions du Conseil départemental en faveur de la vie associative et des bénévoles Cantaliens pour 2022.
- Attribue à l'association de gestion de la Maison du Bénévolat une subvention de 5 000 € sur la base du budget prévisionnel des dépenses à engager.
- Renouvelle pour 2022 le dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.
- Renouvelle le dispositif d'aides Fonds Cantal Animation + pour 2022 pour les manifestations éligibles.
- Fixe à 300 000 € l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation, soit 20 000 € par canton.
- Fixe à 217 700 € l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation +.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 en crédits de paiement un montant global de 522 700 € en Fonctionnement et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## 11- PARTICIPATION À UNE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE CANTALIEN

- Valide la participation du Conseil départemental au film « Les Chemins de Pierre » produit par la Société de production « RADAR FILMS » sur le territoire cantalien pour un montant de 20 000 € ;
- Valide la convention déterminant les conditions et les modalités de la participation du Conseil départemental en soutien à la production cinématographique susmentionnée ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## CANTAL CONNECTÉ ET OUVERT

### 12- NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement numérique du territoire, de l'accessibilité des services au public et du développement des usages du numérique.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 en crédits de paiement 186 000 € en fonctionnement et 953 792 € en Investissement et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**13- LE CAMPUS CYBERCANTAL**

- Approuve le projet « Campus CyberCantal » portant création d'un tiers-lieu ressource sur le site universitaire d'Aurillac.
- Approuve le plan de financement prévisionnel pour les années 2022, 2023 et 2024.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à solliciter des cofinancements et notamment à déposer une candidature pour le futur appel à projets de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et à signer tous documents y afférent.
- Donne délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour la mise en œuvre de cette délibération et l'ajustement éventuel de son plan de financement prévisionnel.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**14- RENOUELEMENT DES CONTRATS DE MISE À DISPOSITION DE PYLÔNES DE TDF SUR LES SITES DE ROANNES-SAINT-MARY ET D'AYRENS**

- Approuve les contrats de mise à disposition d'infrastructures passives avec TDF dans le cadre de la couverture des zones blanches pour les pylônes des sites de Roannes-Saint-Mary et d'Ayrens.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdits contrats.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**15- VOIRIE DÉPARTEMENTALE**

- Valide le programme d'investissement 2022 sur la voirie départementale et les principes posés quant à l'entretien et l'exploitation de cette dernière.
- Décide de l'inscription au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2022, d'un montant total de 16 518 000 € de crédits de paiements en dépenses d'investissement.
- Décide de l'inscription au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2022, d'un montant total de 6 650 000 € en dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel et matériel).
- Donne délégation à la Commission Permanente pour adapter, en cours d'année et dans les enveloppes budgétaires votées, les différents programmes de travaux en cours d'établissement.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les consultations et à signer les marchés correspondants.

*Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Pierre MATHONIER - Stéphane FRECHOU - Magali MAUREL - Valérie RUEDA).*

**16- TRANSPORT AÉRIEN**

- Donne un avis favorable à l'inscription au Budget départemental 2022 des crédits relatifs au transport aérien pour un montant total de : 2 162 000 € en dépenses de Fonctionnement, 1 102 000 € en recettes de Fonctionnement et 100 000 € en dépenses d'Investissement.
- Valide le renouvellement de la convention relative à la gestion et au financement des charges d'exploitation et d'investissement de la plate-forme aéroportuaire d'Aurillac pour une nouvelle période triennale 2022-2024.

*Adoptée par 30 voix pour.*

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 14 ET 15 DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE

DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre à 15 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 22 novembre 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Sophie BENEZIT

### Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Annie DELRIEU a donné pouvoir à Didier ACHALME.

Vincent DESCOEUR a donné pouvoir à Bruno FAURE.

Philippe FABRE a donné pouvoir à Sylvie LACHAIZE.

Isabelle LANTUEJOUL a donné pouvoir à Marie-Hélène ROQUETTE du rapport n° 17 au n° 21.

Florian MORELLE a donné pouvoir à Christophe VIDAL du rapport n° 33 au n° 38.

## **CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITÉS**

### **17- ACTION SOCIALE**

Pour 2022, le Conseil départemental du Cantal :

- Fixe la valeur du point GIR départemental à hauteur de 7,40 €.
- Fixe la part d'évolution des moyens de reconduction pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance qui n'ont pas encore signé de CPOM, et les établissements et services du secteur personnes âgées autres que les EHPAD, dans la limite d'un taux plafond de 0,70 %. Ce taux s'applique pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges calculées à partir des opérations autorisées les années précédentes des chapitres 66 et 68 dont la prise en compte des dépenses de personnel dans la limite d'un taux plafond de 1 %.
- Fixe la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur PH entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 0,50 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM.
- Fixe la part d'évolution des moyens de reconduction pour les EHPAD qui n'ont pas encore signé de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1,50 % pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges des chapitres 66 et 68.
- Fixe la part d'évolution des moyens pour les EHPAD entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1,50 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM.
- Fixe les modalités de calculs du forfait global dépendance.
- Approuve l'aide exceptionnelle en investissement (chapitre 204) aux EHPAD en difficulté d'un montant de 100 000 €.
- Approuve l'inscription au Budget départemental 2022 des crédits pour un montant global de 101 000 000 €.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour fixer les modalités de mise en œuvre des avenants 43 et 44.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **18- RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE**

- Adopte le nouveau Règlement Départemental d'Aide Sociale qui annule et remplace le Règlement Départemental d'Aide et d'Actions Sociales préexistant.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **19- SUSPENSION ADMINISTRATIVE DU RSA EN CAS D'ABSENCE NON JUSTIFIÉE DU BÉNÉFICIAIRE À L'ENTRETIEN D'ORIENTATION AVEC LES SERVICES DU DÉPARTEMENT**

- Approuve la suspension administrative du versement du RSA à leurs bénéficiaires en cas d'absence non justifiée à l'entretien d'orientation avec les services du Département, avec reprise du versement dès la présentation du bénéficiaire à un nouvel entretien.

*Adoptée par 26 voix pour et 4 voix contre (Pierre MATHONIER, Stéphane FRECHOU, Magali MAUREL, Valérie RUEDA).*



**20- RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS VERSÉES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX ET AUX ASSISTANTS MATERNELS POUR L'ACCUEIL DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET MONTANTS DES PRESTATIONS ACCORDÉES À CES DERNIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

- Fixe pour l'année 2022 les bases des rémunérations et les indemnités d'entretien versées aux assistants familiaux et assistants maternels pour l'accueil de mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que les bases de prestations accordées à ces derniers.
- Décide de retenir la règle technique de saisie en priorité, dans le logiciel de paye des assistants familiaux, des placements à temps partiel dans le cas d'un accueil de trois enfants et plus quel que soit l'ordre d'arrivée du ou des enfants en placement à temps partiel, ceci afin de garantir une équité de la rémunération des assistants familiaux.
- Valide la possibilité du versement d'un soutien financier aux parrains et aux enfants accueillis en parrainage sur la base des indemnités et des prestations selon les mêmes règles et les mêmes montants que ceux qui sont applicables aux enfants accueillis par les assistants familiaux, ceci dans le cadre d'un contrat de parrainage en fonction du projet de l'enfant et sur décision du Président.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**21- SCHÉMA DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2022-2026**

- Adopte le Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2022-2026.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**22- SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU CANTAL 2022-2027**

- Approuve le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Cantal 2022-2027 ;
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à le signer.

*Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Pierre MATHONIER, Stéphane FRECHOU, Magali MAUREL, Valérie RUEDA).*

**23- TRANSPORT SCOLAIRE HANDICAPÉ**

- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 en crédits de paiement 650 000 € en fonctionnement au titre de la compétence Transport Scolaire Handicapé du Département.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**24- SYNDICATS MIXTES : CONTRIBUTIONS 2022**

- Approuve le versement de contributions statutaires en faveur des Syndicats mixtes dont le Conseil départemental est membre.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 pour les aides aux Syndicats mixtes les crédits suivants :
  - \* Garabit Grandval : 55 000 € en Investissement et 110 000 € en Fonctionnement ;
  - \* Lioran : 277 000 € en Fonctionnement ;
  - \* Bassin du Lot : 45 100 € en Fonctionnement ;
  - \* EPIDOR : 75 500 € en Fonctionnement ;
  - \* Parc Naturel Régional des Volcans : 145 500 € en Fonctionnement ;
  - \* Puy Mary : 321 300 € en Fonctionnement ;
  - \* Parc Régional de l'Aubrac : 18 000 € en Fonctionnement ;
  - \* SM Préfiguration du GSF Conques : 5 000 € en Fonctionnement ;

*Jamal BELAIDI, Philippe FABRE, Jean-Jacques MONLOUBOU se retirent et ne participent pas au vote.*

*Adoptée par 27 voix pour.*

**25- CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 - ENGAGEMENT D'UNE OPÉRATION PORTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE : CRÉATION D'UN GYMNASE COMMUNAUTAIRE À MAURS**

- Attribue à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne une subvention de 418 230 € HT pour la création d'un gymnase communautaire à Maurs sur la base d'une dépense éligible de 2 700 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

*Florian MORELLE se retire et ne participe pas au vote.*

*Adoptée par 29 voix pour.*

**26- CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 - OPÉRATIONS PORTÉES PAR LE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT MAURIAC - LE VIGEAN : CRÉATION D'UN RÉSEAU DE TRANSFERT DES EAUX USÉES SUR LE BASSIN VERSANT DE SAINT-JEAN ET RÉFECTION DU RÉSEAU DES EAUX USÉES DE LA RUE DES PRADALS**

- Attribue au Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération Mauriac - Le Vigean une subvention de 68 965 € pour les travaux de création d'un réseau de transfert d'eaux usées sur le bassin versant de Saint-Jean, sur la base d'une dépense éligible de 689 657 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021 ;

- Attribue au Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération Mauriac - Le Vigean une subvention de 25 373 € pour les travaux de réfection du réseau des eaux usées de la rue des Pradals à Mauriac, sur la base d'une dépense éligible de 253 731 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**27- CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 - OPÉRATIONS PORTÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS : AMÉNAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE DE VIC-SUR-CÈRE (AEP/ASSAINISSEMENT) ET TRAVAUX D'INTERCONNEXION AVEC LE LIORAN (AEP)**

- Attribue à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès une subvention de 27 333 € pour les travaux d'aménagement du centre historique de Vic-sur-Cère - tranche 1 : volet AEP/assainissement, sur la base d'une dépense éligible de 182 220 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021 ;

- Attribue à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès une subvention de 62 767 € pour les travaux d'interconnexion au Lioran, sur la base d'une dépense éligible de 427 166 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**28- CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 - OPÉRATIONS PORTÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE DU PAYS DE SALERS : TRAVAUX D'ÉLIMINATION DES EAUX CLAIRES À SAINT-BONNET-DE-SALERS, RÉHABILITATION ASSAINISSEMENT DU BOURG DE FREIX-ANGLARDS, STATION D'ÉPURATION ET MISE EN SÉPARATIF DES EAUX USÉES DU BOURG DE LOUPIAC**

- Attribue à la Communauté de Communes du Pays de Salers une subvention de 13 995 € pour les travaux de renouvellement des conduites d'assainissement collectif de Saint-Bonnet-de-Salers, sur la base d'une dépense éligible de 462 522 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021 ;

- Attribue à la Communauté de Communes du Pays de Salers une subvention de 49 228 € pour les travaux de construction d'une unité de traitement des eaux usées et le renouvellement des réseaux d'assainissement de Freix-Anglards, sur la base d'une dépense éligible de 328 517 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021 ;

- Attribue à la Communauté de Communes du Pays de Salers une subvention de 84 900 € pour les travaux de construction d'une unité de traitement des eaux usées et de réhabilitation des réseaux d'assainissement par mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées à Loupiac, commune de Pleaux, sur la base d'une dépense éligible de 566 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **29- CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 - OPÉRATION PORTÉE PAR LA COMMUNE DE JALEYRAC : LOTISSEMENT COMMUNAL - 10 LOTS**

- Attribue à la Commune de Jaleyrac une subvention de 40 000 € HT pour la création de dix lots au lotissement communal. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **30- ACTION CULTURELLE**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la culture pour 2022.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 en crédits de paiement 709 500 € en Fonctionnement et 450 000 € en Investissement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **31- SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACTION CULTURELLE 2022-2027**

- Adopte le Schéma départemental d'action culturelle 2022-2027.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour déterminer chaque année les taux de subvention des actions qui relèvent d'un dispositif de subventionnement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour examiner tout document contractuel nécessaire à la mise en œuvre et au financement des actions qui relèvent d'un dispositif de contractualisation et de cofinancement.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **32- AIDES À LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET DU THÉÂTRE DE LA VILLE D'AURILLAC**

- Attribue des subventions pour les saisons culturelles des Communautés de Communes et du Théâtre d'Aurillac pour un montant global de 87 676 €.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **33- SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET DES PRATIQUES AMATEURS 2022-2027**

- Adopte le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques amateurs 2022-2027 (SDDEAPA).
- Donne délégation à la Commission Permanente pour déterminer chaque année les taux de subvention des aides attribuées dans le cadre de ce dispositif.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### 34- CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2022-2024 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LE SDIS

- Approuve le projet de convention pluriannuelle 2022-2024 entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Cantal ;
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### CANTAL INNOVANT

#### 35- TERRITOIRES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'appui aux territoires pour 2022.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 les crédits suivants
  - \* en Autorisation nouvelles d'engagement ou de programme 50 000 € en Investissement ;
  - \* en crédits de paiement 238 500 € en Fonctionnement et 5 154 107 € en Investissement ;
  - \* en recettes 114 750 € en fonctionnement.
- et donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre :
- Approuve les dispositifs contractuels en faveur des territoires pour la période 2022-2027.
- Décide de mobiliser une enveloppe de 15 000 000 € pour le dispositif Fonds Cantal Solidaire, répartie en deux périodes de 3 ans (2022-2024 et 2025-2027).
- Décide de mobiliser une enveloppe de 1 950 000 € sur la période 2022-2027 pour le dispositif Fonds Cantal Villes, répartie entre les 5 Communes les plus peuplées du Cantal de la manière suivante : Aurillac : 550 000 € ; Saint-Flour : 450 000 € ; Mauriac : 400 000 € ; Arpajon-sur-Cère : 300 000 € et Ytrac : 250 000 €.
- Décide de mobiliser une enveloppe de 12 211 850 € sur la période 2022-2027 pour le dispositif Contrat Cantal Développement, répartie entre les EPCI du Cantal de la manière suivante : CABA : 2 640 000 € ; Cère et Goul en Carladès : 601 325 € ; Châtaigneraie Cantalienne : 1 980 000 € ; Haute Terres : 1 285 774 € ; Pays de Mauriac : 720 000 € ; Pays de Salers : 1 050 525 € ; Saint-Flour communauté : 2 460 000 € ; Pays de Gentiane : 694 226 € et Sumène-Artense : 780 000 €.
- Décide de mobiliser une enveloppe de 3 970 000 € pour le dispositif Fonds Cantal Innovation sur la période 2022-2027, répartie en appels à projets annuels, dont les thèmes et les enveloppes individuelles seront définis annuellement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour définir les thèmes, les cahiers des charges, les enveloppes individuelles des appels à projet Fonds Cantal Innovation et pour sélectionner les bénéficiaires.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 en Investissement les crédits suivants :
  - \* Programme FCD 2022-2027 : 12 211 850 € en AP et 200 000 € au BP ;
  - \* Programme FCS 2022-2027 : 15 000 000 € en AP et 200 000 € au BP ;
  - \* Programme FCV 2022-2027 : 1 950 000 € en AP ;
  - \* Programme FCI 2022-2027 : 3 970 000 € en AP.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### 36- CANTAL EUROPE – EMPLOI DES CRÉDITS EUROPÉENS 2022

- Décide d'inscrire au Budget primitif 2022 en Fonctionnement, 200 000 € en prévisions de dépenses et 400 000 € en prévisions de recettes directes du fonds social européen.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**37- SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF - DÉVELOPPEMENT DES USAGES : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CANOPE**

- Approuve la convention de partenariat triennale entre le Département et l'atelier Canopé 15 en faveur des 22 collèges publics du département.
- Décide d'attribuer à l'atelier Canopé 15 une subvention de 3 000 € pour l'année scolaire 2021-2022.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document y afférent.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à sa mise en œuvre.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**38- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 en crédits de paiement 25 000 € en Fonctionnement et 45 000 € en Investissement et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

*Adoptée par 30 voix pour.*

*La prochaine séance publique est prévue le mercredi 15 décembre 2021 à 9 heures.*

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 14 ET 15 DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à 9 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 22 novembre 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Sophie BENEZIT

### Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Annie DELRIEU a donné pouvoir à Bruno FAURE.

Valérie CABECAS a donné pouvoir à Jean MAGE jusqu'au rapport n° 42.

### Absents excusés :

Céline CHARRIAUD pour les rapports n° 39 et 40.

Pierre MATHONIER pour le rapport n° 39.

## **CANTAL RESPONSABLE**

### **39- AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE POSTES ET DE PERSONNELS DU DÉPARTEMENT DU CANTAL AUPRÈS DU GIP TERANA**

- Valide l'avenant à la convention de mise à disposition de postes et de personnels du Département du Cantal auprès du GIP Terana ;
- Autorise Monsieur Le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tout acte s'y rapportant.

*Adoptée par 28 voix pour.*

### **40- TRANSITION CLIMATIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la transition climatique.
- Donne un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Énergies 15 pour un montant de 10 000 €.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider les projets de conventions de partenariat et l'attribution des subventions correspondantes.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 les crédits suivants :
  - \* Animation transition énergétique : 10 000 € en Fonctionnement ;
  - \* Prestations développement durable : 138 000 € en Fonctionnement ;
  - \* Subvention animation énergétique : 100 000 €.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

*Adoptée par 29 voix pour.*

### **41- MISE EN ŒUVRE D'UN « SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT » (SPPEH) DANS LE CANTAL**

- Donne un avis favorable à l'inscription des crédits au Budget départemental 2022 relatifs au Service Public Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) comme suit :
  - \* un montant global de 68 000 € en dépenses de Fonctionnement ;
  - \* un montant de 15 000 € en dépenses d'Investissement ;
  - \* un montant de 275 000 € en recettes de Fonctionnement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à l'exécution de ces dépenses et à la passation des diverses conventions de financement.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **42- ESPACES NATURELS ET RURAUX**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur des espaces naturels et ruraux.
- Décide de reconduire le partenariat et l'attribution des subventions correspondantes pour un montant global de 31 000 € avec la Fédération départementale de pêche, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne et donne délégation à la Commission Permanente pour valider les conventions correspondantes.
- Décide de reconduire le partenariat avec l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne en faveur de la mise en œuvre du programme d'actions développé par la Mission Haies pour un montant de 10 000 € et donne délégation à la Commission Permanente pour arrêter la convention correspondante.

- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 :
  - \* en autorisation d'engagement ou de programme 220 000 € en Fonctionnement et 475 000 € en Investissement ;
  - \* en crédits de paiement 263 500 € en Fonctionnement et 393 000 € en Investissement ;
  - \* en recettes 175 000 € en fonctionnement et 10 000 € en Investissement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **43- MISSION D'ASSISTANCE À LA GESTION DE L'EAU**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'eau et de l'assainissement pour 2022.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2022 en crédits de paiement 262 600 € en Fonctionnement et 350 000 € en Investissement et en recettes 329 000 € en Fonctionnement et 270 000 € en Investissement et donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre :

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **44- PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) 2° ET 3° ÉCHÉANCES**

- Décide d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) définitif des 2° et 3° échéances du Département du Cantal.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **45- BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX**

- Approuve le programme d'intervention 2022 au titre du patrimoine bâti départemental.
- Décide l'inscription au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2022, de 23 870 000 € en crédits de paiement pour l'investissement et 1 980 000 € en fonctionnement.
- Valide l'actualisation des autorisations de programme suivantes :
  - Rénovation du collège Saint-Mamet-la-Salvetat : montant de 3,6 M€ porté à 4,6 M€,
  - Réfection des toitures : montant de 2 M€ porté à 2,2 M€,
  - Modernisation de l'Hôtel du Département : montant de 671 K€ porté à 1 050 K€,
  - Construction du CRD de l'Artense : montant de 1 M€ porté à 1,5 M€.
- Demande l'inscription des autorisations de programme suivantes nécessaires à l'exécution de différentes opérations :
  - Déconstruction de l'ancien bâtiment internat de La Jordanne : 1,75 M€,
  - Réfection des cours 1<sup>ère</sup> tranche : 300 K€,
  - Sureté des collèges 1 M€,
  - Remplacement des chaudières : 1 M€,
  - Mise en conformité électrique : (1<sup>ère</sup> tranche) : 1 M€,
  - Remplacement des systèmes sécurité incendie (SSI) : 300 K€,
  - Construction du CRD de Salers : 1,5 M€,
  - Construction abri à sel et aménagements des abords à Murat : 400 K€,
  - Modernisation des locaux de vie des CRD : 1 M€,
  - Travaux de mise en accessibilité selon ADAP : 3 M€,
  - Travaux cœur de station Grand Phénix : 6 M€.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le programme annuel des travaux à engager en 2022 et se prononcer ultérieurement sur d'éventuelles modifications.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les divers concours financiers relatifs à la réalisation des opérations validées dans le programme 2022 du patrimoine bâti départemental.

*Adoptée par 30 voix pour.*



**46- RACCORDEMENT DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT AU RÉSEAU DE CHALEUR BOIS D'AURILLAC (ACB)**

- Approuve la police d'abonnement afférente à ce raccordement entre la société Aurillac Chaleur Bois et le Département.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite police d'abonnement.
- Décide de raccorder l'Hôtel du Département au réseau de chaleur bois porté par la Ville d'Aurillac.
- Approuve la convention de rétrocession des Certificats d'Économie d'Énergie tripartite entre les sociétés ENGIE Solutions, Aurillac Chaleur Bois et le Département.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**47- ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DES COLLÈGES PUBLICS – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

- Alloue au titre de l'année scolaire 2021-2022 les logements situés dans les collèges publics du Cantal.
- Décide de laisser aux établissements le bénéfice des sommes encaissées auprès des bénéficiaires de conventions d'occupation précaire. En contrepartie, les dépenses d'entretien des logements concernés seront prises en charge sur leur budget (dérogation à la règle de « répartition des travaux d'entretien et de réparation entre le propriétaire et l'établissement »).

*Adoptée par 30 voix pour.*

**48- LISTE DES MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS**

*Ajourné*

**49- LISTE DES MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

- Prend acte des marchés à procédure adaptée et accord-cadre qui ont été attribués notamment lors de la Commission des marchés à procédure adaptée du 16 novembre 2021.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**50- COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT**

- Prend acte des décisions de son Président, prises par délégation, comme suit :

\* en date du 15 novembre 2021 :

- de solliciter une subvention maximale au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, suite aux événements climatiques survenus dans la nuit du 14 au 15 septembre 2021 sur le territoire du département du Cantal.

\* en date du 22 novembre 2021 :

- de déposer un dossier au titre de l'appel à projets « transformation numérique des collectivités », dans le cadre du Plan de Relance.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**51- MANDATS SPÉCIAUX**

- Attribue des mandats spéciaux à Didier ACHALME et Marina BESSE Conseillers départementaux qui ont participé au Congrès de l'Assemblée des Départements de France qui s'est tenu à Bourg-en-Bresse les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre 2021.

*Didier ACHALME et Marina BESSE se retirent et ne participent pas au vote.*

*Adoptée par 28 voix pour.*

**52- CRÉATION DE 3 POSTES NON PERMANENTS – CONTRATS DE PROJET - CATÉGORIE A (ARTICLE 3 II)**

*Ajourné.*

**53- PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

- Décide sur les emplois permanents de transformer les emplois présentés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Décide concernant la gestion de la crise Covid-19, de payer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents des collègues :
  - Bénéficiaires : agents contractuels à temps complet et agents titulaires à temps non complet,
  - Période : du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022,
  - Possibilité de dépasser le contingent limité à 25h/mois sur la base d'un temps complet au regard des circonstances exceptionnelles en lien avec la gestion de la crise sanitaire.
- Valide le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**BUDGET****BUDGET PRIMITIF 2022**

- Adopte le Budget Primitif pour 2022 du Département qui s'équilibre, pour le Budget principal à la somme de 260 344 907 € en crédits réels et mixtes et à 444 256 € pour le Budget annexe de la Conférence des financeurs.

Le budget 2022 est voté par nature et par chapitre conformément au document annexé.

- Adopte les autorisations de programme et d'engagement conformément à l'annexe figurant au budget.
- Adopte la contribution annuelle au SDIS à hauteur de 7 101 000 € en fonctionnement et 340 000 € en investissement.
- Donne un avis favorable à l'adhésion annuelle 2022 aux différents organismes : l'Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM), l'Association Finances Gestion Évaluation (AFIGESE), l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL), l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI), l'Association des Médiateurs des Collectivités, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Association Française Conseil de Communes et Régions d'Europe.
- Décide de constituer une provision pour risques et charges sur la nature 6815 pour un montant de 48 379 €.

*Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Pierre MATHONIER, Stéphane FRECHOU, Magali MAUREL, Valérie RUEDA).*

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 17 décembre 2021*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées et des Affaires Juridiques.*